

(N^o 12.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1886-1887.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1887.

(Voir les n^{os} 104, IX, session de 1885-1886, et 20, session de 1886-1887,
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1887 est fixé à la somme de quarante-cinq millions six cent vingt-quatre mille cent francs (45,624,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Bruxelles, le 8 décembre 1886.

Les Secrétaires,
(Signé) J. DE BURLET.
LÉON D'ANDRIMONT.

Le Président
de la Chambre des Représentants,
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés civils.	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	46,000 »	492,000 »
4	Matériel	65,000 »	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	190,000 »	
(Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires).			
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,600 »	
7	— — des provinces et des places	270,400 »	1,406,700 »
8	— du service de l'intendance	257,700 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	508,400 »	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	709,800 »	1,218,200 »
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie.	14,595,200 »	
13	— — de la cavalerie	5,800,500 »	
14	— — de l'artillerie	5,357,700 »	25,768,700 »
15	— — du génie	1,545,900 »	
16	— — du bataillon d'administration	675,400 »	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'Ecole militaire et de l'Ecole de guerre	252,100 »	
18	Dépenses d'administration.	44,900 »	277,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements.	66,575 »	1,568,825 »
20	Matériel de l'artillerie.	1,502,450 »	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,470,000 »	1,470,000 »
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande	6,975,500 »	15,287,600 »
25	Fourrages en nature	4,209,400 »	
24	Casernement des hommes.	767,000 »	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 »	
26	Frais de route et de séjour	150,000 »	
27	Transports généraux	100,000 »	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 »	
29	Remonte.	852,700 »	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	
CHAPITRE X.			
PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours.	155,000 »	155,000 »
CHAPITRE XI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,075 »	15,075 »
TOTAL DU BUDGET DE LA GUERRE. . fr.		»	45,624,100 »